Budget européen 2028-2034 : comment financer les priorités de l’Union et répondre aux besoins des territoires ?

en direct

Budget 2028-2

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 10/11/2026

Saisine liée : POUR UN BUDGET EUROPÉEN QUI CONCILIE AMBITIONS HISTORIQUES ET NOUVEAUX ENJEUX
Formation de travail liée : COMMISSION ÉCONOMIE ET FINANCES

Le mercredi 18 novembre 2026, de 10h à 12h30, le CESE consacrera sa séance plénière au prochain budget européen. Un projet de résolution sera soumis au vote de l'Assemblée, et une déclaration consacrée aux Outre-mer, préalablement adoptée par le Bureau, sera également présentée.

Un budget qui engage les politiques européennes pour sept ans

Le prochain cadre financier pluriannuel, actuellement discuté au Conseil de l'Union européenne, couvrira la période 2028-2034. Il fixera les plafonds annuels de dépenses dans lesquels devront s'inscrire les budgets européens. Les négociations en cours portent donc sur les moyens consacrés, pendant sept ans, à des domaines aussi concrets que l'agriculture, la formation, la recherche ou le développement des régions.

Ces discussions interviennent alors que les besoins d'investissement augmentent dans la défense et les technologies industrielles, et que les politiques sociales et la transition écologique nécessitent également des financements. Le futur cadre devra aussi intégrer le remboursement de l'emprunt ayant financé les subventions du plan de relance européen après la crise du Covid-19. **La question des recettes accompagne donc celle de la répartition des dépenses.**

Une résolution sur les choix de financement de l'Union

Ces enjeux seront examinés à travers le projet de résolution **« Pour un budget européen qui concilie ambitions historiques et nouveaux enjeux »**, préparé par la commission Économie et finances et rapporté par Thierry Libaert. Le texte sera présenté puis soumis au vote des membres du CESE.

Il aborde les ressources du budget européen et les moyens consacrés aux différentes politiques, ainsi que la réorganisation des programmes proposée par la Commission européenne. Le regroupement de plusieurs financements dans des plans nationaux et régionaux soulève notamment la question de la répartition des responsabilités entre l'Union, les États et les territoires, et celle de l'accès aux aides pour les porteurs de projets.

Une déclaration consacrée aux conséquences pour les Outre-mer

En complément, la séance accueillera la présentation de la déclaration du Bureau **« Budget européen 2028-2034 : préserver l'ambition de l'Union européenne pour le développement et l'intégration des Outre-mer »**.

Ce texte examine les conséquences du futur budget pour les régions ultrapériphériques, qui font partie de l'Union européenne, et pour les pays et territoires d'outre-mer, qui lui sont associés. Leurs statuts différents déterminent les financements auxquels ils peuvent accéder.

Dans ces territoires, les aides européennes contribuent notamment à l'accès à l'eau potable, aux équipements de transport, à la formation et à l'adaptation au changement climatique. L'évolution des enveloppes, les conditions d'accès aux fonds et la place des autorités territoriales dans leur gestion ont donc des conséquences directes sur les projets et les services destinés aux populations.

La séance plénière sera à suivre en direct depuis cette page.

© - copyright CESE - Novembre 2026